

La Présidente de la Section disciplinaire

à

Mesdames et Messieurs les membres de la
Commission de discipline

SECTION DISCIPLINAIRE DU CONSEIL ACADEMIQUE DE L'UNIVERSITÉ DE TOURS
FORMATION COMPÉTENTE À L'ÉGARD DES USAGERS

Réf. : SD/846

Objet : Désignation de la Commission de discipline - Modification

Envoi par courrier électronique

Mesdames, Messieurs,

J'ai l'honneur de vous faire connaître que je vous ai désigné pour faire partie de la Commission de discipline que je dois composer, conformément à l'article R. 811-20 du code de l'éducation, en vue de connaître des dossiers disciplinaires dont j'ai été saisi par le Président de l'université de Tours, en ma qualité de Présidente de la Section disciplinaire du Conseil académique de l'Université de Tours.

Conformément aux articles R. 811-20 et R. 111-28, la commission de discipline sera composée des personnes suivantes :

- Mme Sabine BARRAT, maîtresse de conférences, présidente de la Commission de discipline ;
- Mme Karine MAHEO, professeure des universités ;
- M. Antoine TOUZE, professeur des universités, rapporteur principal ;
- Mme Mariem GHARES, maîtresse de conférences ;
- Mme Anna FEKETE, usager, rapporteure adjointe ;
- M. Lucien PERRUCHE, usager ;
- M. Gabriel MAGNIN-FEYSOT, usager ;
- M. Hugo MAZER, usager.

Au cours de cette Commission, seront évoquées les affaires listées ci-dessous. Je vous informe que les dossiers disciplinaires des personnes déférées peuvent être consultés sur la plateforme sécurisée de stockage distant UT-Box, accessible à partir du lien suivant : [REDACTED]

J'appelle votre attention sur les dispositions de l'article R. 811-29 du code précité qui donnent toutes précisions sur la procédure d'instruction et le contenu des rapports. Notamment, le rapport d'instruction devra être remis par les rapporteurs à la Présidente de la Commission de discipline dans un délai de deux mois maximum.

Je vous signale enfin que, en application de l'article R. 811-32 dudit code, l'instruction d'une affaire disciplinaire n'est pas publique.



En vous remerciant par avance de votre précieuse collaboration, je vous prie de croire, Mesdames,
Messieurs, à l'expression de mes cordiales salutations.

**La Présidente de la Section disciplinaire
Mme Sabine BARRAT**

Signé électroniquement par La
Présidente de la Section disciplinaire
compétente à l'égard des usagers
Sabine Barrat Le 16/06/2025 à 19:52

Liste des affaires :

	NOM	Prénom	Faits reprochés
1	[REDACTED]	[REDACTED]	Avoir, lors d'une épreuve du 23 janvier 2025 de contrôle continu de Principes fondamentaux des systèmes, eu recours à des intelligences artificielles (ChatGPT et Mistral a.i), ces faits pouvant constituer une fraude ou une tentative de fraude lors d'une épreuve
2	[REDACTED]	[REDACTED]	Avoir falsifié la signature d'un pharmacien sur sa fiche d'activités professionnelles, ces faits pouvant être qualifiés de troubles à l'ordre, au bon fonctionnement ou à la réputation de l'établissement.
3	[REDACTED]	[REDACTED]	Avoir, lors d'une épreuve du 23 janvier 2025 de contrôle continu de Principes fondamentaux des systèmes, eu recours à des intelligences artificielles (ChatGPT et Mistral a.i), ces faits pouvant constituer une fraude ou une tentative de fraude lors d'une épreuve
4	[REDACTED]	[REDACTED]	Avoir, lors de l'année 2024 et au cours de sa relation avec Mme [REDACTED] : - exercé une emprise psychologique sur Mme [REDACTED] ; - avoir forcé Mme [REDACTED] à avoir des relations sexuelles ; ces faits, en ce qu'ils ont eu un impact sur Mme [REDACTED] pouvant constituer un trouble à l'ordre, au bon fonctionnement ou à la réputation de l'établissement
5	[REDACTED]	[REDACTED]	Avoir dans la nuit du 5 au 6 mars 2025 dégradé les murs et enceintes de l'Université de Tours, ces faits pouvant être qualifiés de troubles à l'ordre, au bon fonctionnement ou à la réputation de l'établissement
6	[REDACTED]	[REDACTED]	Avoir, lors d'une épreuve de contrôle continu de théorie des jeux du 2 avril 2025, conservé et tenté d'utiliser son téléphone portable qui se trouvait dans la poche de sa veste, ces faits pouvant constituer une fraude ou une tentative de fraude durant une épreuve
7	[REDACTED]	[REDACTED]	Avoir, lors d'une épreuve de droit des contrats du 2 mai 2025 conservé son téléphone portable sur lui, allumé, et ce en violation des règles applicables, ces faits pouvant constituer une fraude ou une tentative de fraude lors d'une épreuve
8	[REDACTED]	[REDACTED]	Avoir lors de l'année universitaire 2024-2025 : - proféré des insultes, menaces et des propos diffamants à l'encontre de Mme [REDACTED] ; - adopté des comportements à connotation raciste à l'encontre de Mme [REDACTED] - adopté un comportement indiscipliné au sein de l'établissement ; ces faits pouvant constituer un trouble à l'ordre, au bon fonctionnement ou à la réputation de l'établissement
9	[REDACTED]	[REDACTED]	Avoir, lors du contrôle continu de Santé Publique du 23 mai 2025, reçu des réponses de la part de Mme [REDACTED] ces faits pouvant constituer une fraude ou une tentative de fraude
10	[REDACTED]	[REDACTED]	Avoir, lors de l'épreuve d'infectiologie générale du 19 juin 2024, conservé et utilisé son téléphone, ces faits pouvant être constitutifs d'une fraude ou d'une tentative de fraude